



IVG : les associations Croizat saluent une victoire historique

Ce 4 mars 2024, l'IVG vient d'être gravée dans la Constitution française, une première dans le monde. C'est une victoire historique due à la large mobilisation féministe et progressiste à laquelle nous avons toujours participé activement.

Depuis 50 ans, dès 1975, l'hôpital Pierre Rouquès - les Bluets s'est engagé au côté des femmes pour mettre en place l'accueil, les structures et les équipes nécessaires afin que ce droit à l'avortement, que nous considérons comme faisant partie intégrante des droits humains, soit effectif.

Cette décision est aussi un signal envoyé aux femmes qui dans le monde se battent pour pouvoir bénéficier de ce droit : **plus de 40 % des femmes en âge de concevoir vivent sous des lois restrictives et 20 millions de femmes dans l'Union européenne n'ont pas accès à l'avortement.**

80% des Françaises et Français ont exprimé leur accord pour faire entrer ce droit dans la Constitution. C'est la victoire d'une société qui affirme vouloir que ce droit ne soit jamais remis en cause.

Toutefois, ce n'est pas le « droit » à l'IVG qui a été inscrit aujourd'hui dans notre Constitution mais la « liberté garantie ». Cette notion est vraisemblablement non négligeable, c'est le Sénat, majoritairement à droite qui avait modifié la proposition parlementaire, introduisant cette nuance. **Le « droit » implique que l'État doit mettre tous les moyens en œuvre pour que toutes les femmes aient accès à l'IVG.**

Aujourd'hui, en France dans des zones rurales des femmes sont obligées de changer de département pour pouvoir pratiquer une IVG. La question des délais est aussi une difficulté supplémentaire face à des services parfois surchargés. Plus une IVG est tardive, plus elle est risquée médicalement et plus elle est difficile psychologiquement pour les femmes qui y recourent.

Le droit à l'avortement reste encore inégal selon le profil ou le niveau social des femmes et selon la disponibilité des structures : **130 centres IVG, 40 % des maternités de proximité ont fermé en 20 ans, le plus souvent suite à des coupes budgétaires, des réductions d'effectifs, des pressions.**

Afin que cette constitutionnalisation dont nous sommes fières et fiers soit totalement un immense pas en avant, il reste nombre d'obstacles sociaux, matériels et humains à lever. **Nous continuerons de lutter contre ces obstacles pour le respect effectif des droits des femmes de disposer de librement de la maîtrise de leur corps.**

Paris, le 04 Mars 2024

Daniel Pellet-Robert,
Président
Associations Croizat

Jessica Dahan-Sahal,
Directrice médicale
Hôpital Pierre-Rouquès
- Les Bluets

Manon Marmouset de la Taille,
Présidente de la CME,
Hôpital Pierre-Rouquès
- Les Bluets